

---

# Recherche de documents sur les faillites

---

**230** Guide de  
rechercheDernière mise à jour :  
Mars 2011

---

Les Archives publiques de l'Ontario détiennent les dossiers des procédures judiciaires concernant des faillites personnelles et d'entreprises datant de plus de 20 ans. Ces dossiers peuvent contenir des requêtes, observations, déclarations, demandes et ordonnances diverses relatives au traitement des faillites et à la libération à l'égard des éléments d'actifs et des dettes.

Pour ce qui a trait aux dossiers datant de 20 ans ou moins, communiquez avec le Bureau du surintendant des faillites (voir la liste de ses bureaux ci-après) ou allez sur le site Web du Bureau à l'adresse <http://www.ic.gc.ca/eic/site/bsf-osb.nsf/fra/accueil>.

Le présent Guide devrait être utilisé avec notre [Base de données des descriptions des documents d'archives](#) (des liens fournis tout au long du Guide mènent aux descriptions des documents). Veuillez noter que les recherches ne sont possibles qu'à partir de la partie anglaise du site Web. Pour accéder aux descriptions depuis notre site Web ([www.ontario.ca/archives](http://www.ontario.ca/archives)), commencez votre recherche en cliquant sur **Start Your Research**, puis sur **Archives Descriptive Database**. Sélectionnez l'option de recherche avancée **Advanced Search**, puis cliquez sur le bouton **Search Groups of Archival Records** (Recherche dans les groupes de documents d'archives) et entrez le code de référence (p. ex., RG 22-5821) dans le champ prévu à cet effet, **Reference Code**.

## LES DOCUMENTS

Pour trouver un document relatif à une faillite, que ce soit aux Archives publiques de l'Ontario ou à un tribunal, vous devez connaître le nom de la personne ou de l'entreprise qui déclare la privation, l'année où la procédure de faillite a été engagée et le tribunal où l'instance a été entendue.

**Avant 1920** : La cause des personnes ou des entreprises qui déclaraient faillite en vertu de la *Insolvency Act* (loi sur l'insolvabilité) était entendue par les cours de district locales (avant 1849) ou devant les cours de comté ou de district (après 1848). Les Archives détiennent certains des documents se rattachant à ces instances.

Pour trouver ces documents à partir de notre site Web, commencez votre recherche en cliquant sur **Start Your Research**, puis sur **Archives Descriptive Database**. Sélectionnez l'option de recherche avancée **Advanced Search**, puis cliquez sur le bouton **Search Groups of Archival Records**. Entrez le mot « insolvency » (insolvabilité) et le nom du comté ou du district dans le champ **Keyword** (mot clé). Les noms des dossiers en notre possession s'afficheront.

**De 1920 à 1976** : Même si la demande de mise en faillite pouvait être déposée devant n'importe quel tribunal en Ontario, les procédures judiciaires étaient en fin de compte entendues à Toronto par la Cour suprême pour le comté de York.

Pour rechercher des documents de la période **1920-1967**, consultez d'abord les [registres des procédures de faillite de la Cour suprême à Toronto \(RG 22-5821\)](#), qui servent d'index pour tous les dossiers de faillite en Ontario. Ces documents sont disponibles sur microfilm en libre-service dans notre salle de lecture. Ensuite, pour commander un dossier de la Cour, communiquez avec les Archives en indiquant la série RG 22-5822, le nom de la personne ou de l'entreprise faillie, le numéro de dossier et l'année.

Pour rechercher des documents de la période **1968-1976**, vous devez communiquer avec le Bureau du surintendant des faillites, qui gère un index central de toutes les faillites au Canada depuis 1968. Vous pouvez appeler le bureau le plus proche, vous y rendre (voir la liste ci-après) ou encore aller sur le site Web <http://www.ic.gc.ca/eic/site/bsf-osb.nsf/fra/accueil>. Communiquez ensuite avec les Archives en indiquant la série RG 22-5822, le nom de la personne ou de l'entreprise faillie, le numéro et l'année du dossier ainsi que la date de la réhabilitation fournis par le Bureau du surintendant des faillites. Le numéro de dossier consiste en un identifiant à deux chiffres du tribunal et en un numéro à six chiffres du dossier (p. ex., le numéro 31-123456 correspond à un dossier du tribunal de Toronto).

Veillez noter que le tribunal de Toronto a maintenu son propre système de numérotation jusqu'à l'automne 1981. De ce fait, il faut également consulter l'[index des faillites de la Cour suprême à Toronto \(RG 22-5918\)](#), qui fournit le numéro de dossier utilisé par le tribunal de Toronto. À l'avenir, l'index sera disponible sur microfilm dans notre salle de lecture; dans l'intervalle, appelez le Bureau du surintendant des faillites ou rendez-vous dans leurs locaux, puis communiquez avec les Archives, en suivant les instructions ci-avant.

**Dossiers postérieurs à 1976 qui datent de moins de 20 ans** : Depuis 1967, les procédures judiciaires concernant des faillites peuvent également se tenir à la Cour suprême de l'Ontario dans les villes suivantes :

- Depuis 1977 : London (numéros de dossiers commençant par 35)
- Depuis 1981 : Ottawa (numéros de dossiers commençant par 33) et Sudbury (numéros de dossiers commençant par 34)
- Depuis 1982 : Hamilton (numéros de dossiers commençant par 32)

Veillez noter que les procédures judiciaires engagées à Hamilton et à Sudbury pouvaient être transférées au tribunal de Toronto pour leur conclusion, mais que le numéro de dossier demeurerait dans ce cas inchangé. De plus, les procédures judiciaires concernant des faillites dans le Nord-Ouest de l'Ontario pouvaient se tenir à Winnipeg, au Manitoba

(numéros de dossiers commençant par 21), auquel cas le dossier pouvait être transféré au tribunal de Toronto après l'achèvement des procédures.

Pour rechercher ces documents, communiquez avec le Bureau du surintendant des faillites, qui gère un index central de toutes les faillites au Canada depuis 1968. Vous pouvez appeler le bureau le plus proche, vous y rendre (voir la liste ci-après) ou encore aller sur le site Web <http://www.ic.gc.ca/eic/site/bsf-osb.nsf/fra/accueil>. Communiquez ensuite avec les Archives en indiquant le code du tribunal, le nom de la personne ou de l'entreprise faillie, le numéro et l'année du dossier ainsi que la date de la réhabilitation.

## ADRESSES DES BUREAUX DU SURINTENDANT DES FAILLITES

Édifice Place Bell  
160, rue Elgin, 11<sup>e</sup> étage, bureau B-100  
**Ottawa** (Ontario) K2P 2P7  
Tél. : 1 877 376-9902 (sans frais)  
Télé. : 613 996-0949

25, avenue St. Clair Est, 6<sup>e</sup> étage  
**Toronto** (Ontario) M4T 1M2  
Tél. : 1 877 376-9902 (sans frais)  
Télé. : 416 973-7440

Édifice Federal  
55, rue Bay Nord, 9<sup>e</sup> étage  
**Hamilton** (Ontario) L8R 3P7  
Tél. : 1 877 376-9902 (sans frais)  
Télé. : 905 572-4066

Édifice Federal  
451, rue Talbot, bureau 303  
**London** (Ontario) N6A 5C9  
Tél. : 1 877 376-9902 (sans frais)  
Télé. : 519 645-5139

## AVERTISSEMENT

**Les Archives publiques de l'Ontario n'envoient pas l'original des dossiers aux tribunaux lorsque des documents sont demandés pour des procédures judiciaires.** Nous pouvons photocopier les dossiers de faillite ou des documents précis, les certifier sur demande et les envoyer à nos clients. Voir notre [Guide des services à la clientèle 105 \(Services et frais de reproduction\)](#) pour en savoir plus sur nos procédures, les frais que nous imposons et les modes de paiement.

**Le personnel des Archives ne peut pas donner de conseils** en vue de déterminer les documents qui pourraient être nécessaires pour une procédure de faillite, si les documents doivent être certifiés ou pour établir l'état actuel d'une procédure de faillite. Veuillez vous adresser à un avocat ou un syndic en matière de faillites si vous avez des questions de nature juridique.

## POUR NOUS JOINDRE

### **À votre service**

Même si nous ne pouvons pas faire la recherche pour vous en ce qui concerne les dossiers relatifs à la justice pénale, notre personnel de référence est prêt à vous aider. Vous pouvez

nous appeler ou nous envoyer vos demandes par la poste ou par courriel. Mieux encore, vous pouvez vous rendre aux Archives publiques de l'Ontario.

### ***Coordonnées***

**Téléphone : 416 327-1600 ou (sans frais en Ontario) 1 800 668-9933**

**Télécopieur : 416 327-1999**

**Courriel : [reference@ontario.ca](mailto:reference@ontario.ca)**

**Adresse : Archives publiques de l'Ontario, 134, boul. Ian Macdonald, Toronto ON M7A 2C5**

### ***Site Web***

Pour vous renseigner sur les collections des Archives publiques de l'Ontario et accéder aux guides de recherche et à d'autres matériels utiles mis à la disposition des clients par l'entremise des Archives publiques, veuillez vous rendre au site Web : <http://www.ontario.ca/archives>.

### ***Service à la clientèle et guides de recherche***

Les Archives publiques de l'Ontario ont publié une série de guides de recherche détaillés sur une variété de sujets particuliers. Pour d'autres renseignements à ce sujet, allez au site des Archives et, à la page d'accueil, cliquez sur **Commencez votre recherche**, puis sélectionnez **Guides et outils de recherche**.

---

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010

La version HTML de ce document, qui se trouve sur le site Web des Archives publiques de l'Ontario, contient des hyperliens.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. Bien que nous nous efforcions de faire en sorte que l'information soit à jour et exacte, des erreurs surviennent parfois. Nous ne pouvons donc pas garantir que l'information est exacte. Les lecteurs devront si possible vérifier l'information avant de s'en servir.